

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 8 AOUT 2022

Présents : Boniver J, Ceulemans R, Rousch H, Vincent JM, Croes D, Maurage D

Excusés : Hakin L, Meyers L

## 1. Interclubs :

- Il y a 17 équipes brûlées de la première à la cinquième provinciale. Il y a 12 équipes non réinscrites en 6 P, mais il y a 18 nouvelles équipes, ce qui donne un ratio positif de 6 équipes.
- Pour la 7P, il y a actuellement 4 séries programmées dans lesquelles il reste deux places disponibles. On constate aussi que les clubs ont compris le but de cette division. En effet on constate que les clubs inscrivent en 6P des équipes qui se trouvaient en 7P la saison passée.
- En 6P, c'est avant tout les desideratas des clubs qui ont été pris en compte (occupation de salle, jour et heure de l'interclubs, régionalisation) ce qui laisse des places BYE dans chaque série. En fonction des réinscriptions éventuelles à venir les séries seront rééquilibrées afin d'avoir, si possible, un nombre similaire de BYE par série.
- Pour l'occupation des salles, des clubs rencontrent des difficultés car ceux-ci partagent leurs locaux avec d'autres sports ou sociétés. Le fait d'avoir moins de séries diminue aussi les possibilités d'avoir des calendriers en parfaite adéquation avec les demandes des clubs. En effet, l'élaboration des séries se fait sur base d'un numéro attribué aux clubs, le national et la wallonie-bruxelles rendant leurs numéros en premier vers les provinces. Pour exemple si l'on attribue le numéro 7 à un club et qu'il y a 4 séries au lieu de 5, on perd une possibilité de l'attribuer.
- Pour les dames, il y a quasiment un statuquo. Il y aura deux séries de 11 équipes avec la possibilité de toujours compléter la 2P si une nouvelle inscription devrait voir le jour.

## 2. Trésorerie :

L'assemblée générale de septembre a pour but essentiellement de faire le bilan comptable de la saison écoulée et de présenter le budget de la nouvelle saison.

Le bilan sera finalisé dans les prochains jours et sera expliqué dans les grandes lignes lors de l'assemblée générale. Luc Meyers pourra, également, répondre à toutes les questions à ce sujet.

Le budget s'inspire de celui de l'an passé avec un réajustement des sommes de certains postes en fonction des enseignements que la saison écoulée nous a apportés.

Le national réclame le paiement d'une facture concernant les inscriptions des joueurs lors des championnats de Belgique et lors des critères nationaux jeunes. En effet, lors de ces compétitions et en raison du covid, aucune perception n'avait été faite auprès des participants. Nous estimons que ce n'est pas à nous de payer cette facture. Un rappel nous a été adressé avec mise en demeure de payer sous peine de voir tous les joueurs liégeois interdits de compétition. Nous allons donc payer cette facture et réclamer auprès de ces joueurs les montants dus.

## 3. Tour des commissions :

### a. Compétitions individuelles :

Une nouvelle formule de compétition a été présentée aux clubs de la province sous l'appellation de masters. Un calendrier a déjà pu être établi avec les clubs intéressés avec

le 11/9 à Minerois, le 16/10 à Angleur (au CFTT), le 30/10 à Dison, le 18/12 à Tinlot, éventuellement le 13/11 à Tiège tandis qu'il y en aura encore un en février à Ans.

Le tournoi de Retinne aura lieu le 27/08 et celui d'Ans le 18/09, tandis que le critérium provincial jeunes aura lieu le 25/9 et les seniors le 20/11.

Enfin la première phase du PPM aura lieu le 11/11 à Tiège, la seconde le 4/12 au CFTT, il y aura encore trois phases au second tour pour lesquelles un appel à candidature sera fait.

En ce qui concerne les masters et les tournois une montant unique de 75 euros est réclamée aux clubs organisateurs.

Pour les frais d'inscriptions aux masters, 4 euros pour la première série et 3 euros pour la seconde, soit un maximum de 7 euros par joueur.

Une journée finale devrait être organisée pour les masters, la date n'étant pas encore bloquée.

b. Coupe de la province :

La coupe de la province est tombée en désuétude et nous avons décidé de la relancer avec une nouvelle formule inspirée des diverses formules précédentes.

- Chaque club qui compte 15 joueurs ou plus devra obligatoirement inscrire une équipe à la coupe de la province. Ces clubs pourront inscrire plus d'équipes et les clubs qui ne comptent pas 15 joueurs pourront librement inscrire une ou plusieurs équipes en coupe.

En fonction du nombre d'équipes, il y aura plusieurs tours à élimination directe qui se joueront dans les clubs. A l'issue de ces différents tours les équipes restantes seront conviées à se rencontrer dans un même local. Cette opération pourrait se faire plusieurs fois (toujours en fonction du nombre d'équipes).

La date ultime pour les matchs du premier tour est fixée au 23 novembre 2022 et pour le second au 25 janvier 2023.

Les équipes inscrites qui devraient déclarer forfait ou les clubs qui n'inscriront pas d'équipes (à partir de 15 joueurs) se verront appliquer une amende de 25 euros.

- Les inscriptions seront prises jusqu'au 30 septembre 2022.
- Petit rappel également pour la composition des équipes : -
  - ° si vous n'inscrivez qu'une seule équipe, vous pouvez utiliser n'importe quel joueur pour les rencontres
  - ° si vous inscrivez plusieurs équipes, vous êtes tenus de donner les noms des joueurs qui composent les différentes équipes. Vous ne pourrez plus modifier vos équipes une fois que la compétition aura débuté. Il est donc important de renseigner 4 noms par équipe pour pallier aux défections éventuelles.

c. Arbitrage :

Suite à la nomination de D Maurage, comme responsable de la commission provinciale, une première réunion a été mise en place pour expliquer le mode de fonctionnement que celui-ci veut mettre en place.

Si trop peu d'arbitres avaient répondu présents, la réunion a été constructive avec notamment le retour à un programme de désignation consultable par tous les arbitres. Un tableau reprenant les différentes compétitions où un arbitre ou juge-arbitre est nécessaire permet aux arbitres de cocher les compétitions au gré de leurs disponibilités.

Il est toujours aussi difficile d'avoir des juge-arbitres pour les compétitions. Un écolage est important pour permettre à plus de personnes de prendre en charge ce travail lors des compétitions.

Une revalorisation financière est également actée lors de notre réunion, à savoir que pour les prestations proprement dites, le montant est fixé au maximum du montant légal pour les prestations bénévoles (actuellement 37 euros/par jour) pour une prestation complète d'une journée. Un montant de 22 euros sera attribué pour une prestation d'une demi-

journée (un match de super étant assimilé à une demi-journée). Parallèlement à cette décision, une valorisation de l'indemnité kilométrique est à l'étude.

d. Vétérans :

Il y a 57 équipes inscrites pour le moment. Les inscriptions étant terminées au 15/8, on espère pouvoir atteindre le chiffre de 60 tout comme l'an dernier.

Les compétitions de la commission s'essouffent, une relance est indispensable. Une priorité sera concentrée sur les compétitions de doubles ou en petites équipes. Une tournante entre les clubs intéressés par l'organisation devrait aussi être mise en place.

e. Labellisation :

La labellisation devra plus que jamais se faire en parallèle avec l'Adeps. En effet, celle-ci a de plus en plus d'exigences et nous devons nous y tenir afin de garder l'accès aux différents subsides.

L'Adeps exige une labellisation sur une année civile, tandis que nous fonctionnons sur une année sportive. Il faudra s'adapter à l'avenir.

Le label de l'adeps se porte sur quatre axes :

°Label club/compétition   °Label sur l'éthique   °Label loisir   °label développement sport féminin.

Dans tous les labels la formation des jeunes entrera en ligne de compte. Des entraîneurs diplômés affiliés dans le club où ils entraînent sera une exigence.

Enfin, la formation de dirigeant de club devrait être rendue obligatoire.

Le bureau de l'AFTT prendra ce dossier à bras le corps et tentera d'amender les exigences en fonction des spécificités du tennis de table.

4. Divers :

- Un nouveau programme informatique a été mis au point pour la gestion des tournois. Les juges-arbitres l'ont reçu et peuvent se familiariser avec.
- Le 2 octobre aura lieu le tournoi au féminin, celui-ci sera organisé à Blegny au CFTT.
- Le 10 septembre aura aussi lieu un tournoi pour handicapés mentaux également à Blegny.
- Le 8 octobre aura lieu le tournoi national de la police toujours à Blegny.